CRC – 049M
C.P. – Nouvelle politique d'immigration

MÉMOIRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

PRÉSENTÉ À LA COMMISSION DES RELATIONS
AVEC LES CITOYENS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION PORTANT SUR LE DOCUMENT « VERS UNE NOUVELLE POLITIQUE QUÉBÉCOISE EN MATIÈRE D'IMMIGRATION, DE DIVERSITÉ ET D'INCLUSION »

9 Février 2015

Montréal

Table des matières
Consultation
Vers une nouvelle politique en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion

PRÉAMBULE 2

1. UNE MÉTROPOLE COSMOPOLITE : PORTRAIT DE LA DIVERSITÉ MONTRÉALAISE 3

2. ENJEU 1 - UNE SOCIÉTÉ INCLUSIVE PERMETTANT LA PLEINE PARTICIPATION PAR UN ENGAGEMENT COLLECTIF ET INDIVIDUEL 4

2.1 Une diversité reconnue: l'approche montréalaise 4

2.2 Une métropole inclusive où le citoyen est au cœur de l'action municipale 6

2.3 La lutte à la discrimination 8

2.4 La participation économique 8

3. ENJEU 2 - UNE IMMIGRATION REFLÉTANT LES CHOIX DE SOCIÉTÉ 12

3.1 Un système d'immigration compétitif 12

3.2 L'accueil humanitaire et la réunification familiale 13

4. ENJEU 3 - UNE GOUVERNANCE RESPONSABLE, COHÉRENTE ET EFFICACE 14

4.1 Le statut de Montréal : vers une nouvelle gouvernance en matière d'accueil et d'intégration 14

5. SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS 17

Annexe 1 :

1. Portrait « Immigration dans l'Agglomération de Montréal»

PRÉAMBULE

La métropole tient à saluer l'initiative gouvernementale visant à revisiter les principes et les orientations du premier énoncé de politique de 1990, *Au Québec pour bâtir ensemble*. Au cours des vingt-cinq dernières années, Montréal a participé à l'ensemble des consultations gouvernementales portant sur le vaste éventail des facettes de l'immigration, de l'intégration et de la diversité. Elle ne peut que souscrire à la vision du Québec, société francophone, inclusive et fière de sa diversité qui aspire à une plus grande cohésion sociale par la participation de chacune et de chacun, et qui conçoit l'immigration comme une richesse essentielle à son développement.

Montréal est une métropole cosmopolite qui attire la grande majorité des immigrants qui choisissent le Québec comme terre d'accueil. Les défis de l'intégration des nouveaux arrivants se jouent d'abord et avant tout ici. C'est pourquoi la réussite des politiques d'immigration et d'intégration du gouvernement du Québec est intimement liée à la réussite de Montréal tant en matière d'accueil de ses nouveaux citoyens que du développement d'une citoyenneté inclusive à tous égards.

Plus que jamais, la Ville de Montréal désire souligner l'importance de garantir la convergence et la complémentarité des interventions visant d'une part, l'attraction, l'accueil, et l'intégration des nouveaux arrivants et d'autre part, la mise en place de milieux inclusifs permettant la participation pleine et entière des Montréalaises et Montréalais de toutes origines, condition essentielle du **vivre ensemble**. Les partenaires impliqués dans toutes les facettes liées à la diversité doivent travailler en étroite collaboration, au moyen de mécanismes efficaces de concertation pour assurer que la métropole et le Québec continuent à être un modèle de convivialité et d'inclusion. Dans cette perspective, les principes d'engagement partagé, de subsidiarité et d'efficience prennent toute leur signification. Pour relever les défis qui se posent à Montréal et dans le contexte de la reconnaissance de son statut de métropole, le gouvernement doit saisir cette occasion pour lui donner les moyens nécessaires lui permettant d'assumer son rôle de métropole cosmopolite.

Ce mémoire présente les réflexions de la métropole sur la proposition de nouvelle politique québécoise ainsi qu'onze recommandations, en répondant à la question posée par la consultation « *Dans le contexte des discussions que tient le gouvernement du Québec avec les municipalités sur la redéfinition des relations entre elles et le gouvernement, notamment avec la métropole et la capitale nationale, quel devrait être leur rôle en matière d'accueil, d'intégration, de francisation, de relations interculturelles et d'inclusion? »*

1. UNE MÉTROPOLE COSMOPOLITE : PORTRAIT DE LA DIVERSITÉ MONTRÉALAISE

Montréal reçoit chaque année, sur son territoire, plus de 70 % de l'immigration internationale destinée au Québec. Loin d'être un phénomène nouveau, la métropole s'est construite à travers une succession de vagues migratoires toutes plus riches les unes que les autres.

Ces flux migratoires essentiellement d'origine européenne au début du siècle dernier, se sont progressivement diversifiés après la Seconde Guerre mondiale : d'une grande ville où cohabitaient deux grandes cultures, Montréal devient une métropole cosmopolite, de langue française et ouverte sur le monde, qui, année après année, accueille les nouveaux arrivants ayant choisi de s'y établir. Les profils de ceux-ci, sélectionnés depuis 1990 en fonction des paramètres établis par le premier énoncé de politique du gouvernement du Québec, visaient à répondre aux besoins démographiques, économiques et linguistiques de la province.[1]

Le visage de la diversité montréalaise est ainsi intimement lié aux choix gouvernementaux qui ont présidé à la mise en œuvre de la politique d'immigration de 1990. Le document « En bref : Immigration dans l'Agglomération de Montréal » à l'annexe 1 de ce mémoire, présente un portrait détaillé de la population de Montréal et illustre cette convergence.[2]

L'Agglomération de Montréal accueille environ 35 000 nouveaux citoyens par année. En deux décennies, de 1991 à 2011, la part des immigrants au sein de la population montréalaise est passée de 23,5% à 33,2%. La proportion de ceux originaires des principaux bassins de sélection identifiés par le gouvernement a également augmenté. En effet, sur le territoire de la ville de Montréal, Haïti arrive en tête de liste des lieux de naissance des immigrants, à égalité avec l'Italie (principal pays de provenance des immigrants du siècle dernier), suivie par l'Algérie, le Maroc et la France.

Si l'on s'attarde à la période couverte par le dernier recensement, soit de 2006 à 2011, 80% des personnes ayant obtenu leur statut d'immigrant vivent sur le territoire de l'agglomération montréalaise et 93% d'entre elles résident dans la ville de Montréal. L'agglomération constitue donc un territoire d'enracinement et Montréal, une véritable terre d'accueil pour la grande majorité des nouveaux arrivants qui s'installent au Québec

Mais la diversité ne se limite pas aux nouveaux venus : un Montréalais sur deux est né à l'étranger ou a un parent né à l'étranger. Ainsi en considérant les deux premières générations, soit les immigrants et les enfants nés au Québec de parents ayant immigré, c'est un total de 56% de la population de l'Agglomération de Montréal qui a un lien avec l'immigration.

---

[1] En 1991, le gouvernement présente pour la première fois un *énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration*, dont l'objectif est « … rechercher et utiliser l'apport démographique, économique, linguistique et socioculturel de l'immigration pour contribuer au développement du Québec. » Ainsi, le gouvernement reconnaît l'apport de l'immigration au développement et à l'avenir du Québec, de même que l'importance de la pleine intégration des immigrants à la société d'accueil. Pour augmenter, la part des immigrants francophones dans les niveaux d'immigration, trois principaux bassins sont identifiés : l'Europe occidentale, l'Afrique du Nord et subsaharienne et les Caraïbes (notamment Haïti). En regard de l'intégration**, les institutions publiques sont encouragées à adapter leurs services afin de garantir aux clientèles immigrantes, l'accessibilité et l'équité des services.** Une des actions privilégiées pour favoriser la participation des immigrants est l'intégration en emploi, particulièrement dans la fonction publique et parapublique, de même que dans le secteur privé.

[2] *En bref Immigration - Agglomération de Montréal*, Montréal en statistiques, Direction de l'urbanisme, Service de la mise en valeur du territoire, Ville de Montréal, janvier 2015.

En ce qui a trait à l'appartenance religieuse, mentionnons qu'en 2011, 65 % de la population de l'Agglomération de Montréal se déclare chrétienne, suivie de ceux déclarant n'avoir aucune appartenance religieuse (18 %). Les Montréalais de religion musulmane regroupent 9 % de la population totale, soit 4 % de plus qu'au recensement de 2001, ceux de religion juive 4 %, bouddhiste 2 % et hindoue, 1,5 %.

Depuis plus de vingt ans, l'immigration internationale demeure le moteur principal de la croissance démographique de l'agglomération. Sans son apport, Montréal connaitrait un déficit démographique annuel moyen de 22 000 habitants.

La diversité est ainsi devenue, au fil du temps, une caractéristique intrinsèque de Montréal et un de ses plus grands atouts. Les transformations des dernières décennies ont enrichi la métropole d'une façon remarquable en élargissant ses horizons et en créant des milieux de vie dynamiques et vibrants, et ce, à l'échelle de tous les arrondissements.

Ces transformations ont toutefois mis en lumière des défis importants pour la métropole, palier de gouvernement le plus proche des citoyens. Elle est ainsi appelée à soutenir de manière efficace l'intégration des nouveaux arrivants, à encourager une participation pleine et entière de tous, particulièrement de la seconde génération qui bien que née ici, se heurte encore trop souvent à des barrières systémiques, ainsi qu'à entretenir et renforcer cette cohésion sociale qui est le propre du cosmopolitisme montréalais.

Les débats suscités par la commission Bouchard-Taylor sur les accommodements raisonnables et plus récemment, ceux ayant entouré le projet de loi 60 - *Charte de la laïcité* ont mis en évidence les inquiétudes de la société à l'égard du vivre ensemble. Interpellée par cette réalité, Montréal constate qu'un fossé entre les perceptions et les réalités de la diversité, s'est créé entre la métropole et les régions. Nous devons, plus que jamais, unir nos efforts pour consolider les ponts et encourager activement le rapprochement entre les Québécoises et Québécois de toutes origines. La Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI) a mis en lumière la nécessité de réinstaurer le programme de jumelage interculturel entre Québécois et nouveaux arrivants, programme qui a permis de créer des espaces de dialogue et de rapprochement. Montréal soutient fortement cette proposition et encourage le MIDI à réinvestir dans ce type d'activités. Elle est d'ailleurs prête à participer à toutes discussions éventuelles en lien avec cette proposition.

2. ENJEU 1 - UNE SOCIÉTÉ INCLUSIVE PERMETTANT LA PLEINE PARTICIPATION PAR UN ENGAGEMENT COLLECTIF ET INDIVIDUEL

2.1 Une diversité reconnue: l'approche montréalaise

Depuis plus de vingt-cinq ans, l'Administration montréalaise a mis en place des orientations, des politiques et des pratiques pour assurer la participation des citoyens de diverses origines à toutes les sphères de la vie municipale. Nous vivons – au Québec et à Montréal – dans une société de droit, gouvernée selon les règles de la démocratie, où chaque personne est égale devant la loi. Un refus sans équivoque de la discrimination, du racisme, de l'intolérance et de l'exclusion sociale est le corollaire incontournable de ce principe. Cette cohérence s'est d'abord manifestée à travers des déclarations formelles, des énoncés et des principes d'action qui forment aujourd'hui le canevas général sur lequel la Ville de Montréal et ses arrondissements

fondent leurs approches, notamment en termes de gestion de leur capital humain et des services publics. Mentionnons ici quelques jalons importants qui illustrent cette cohérence. [3]

En vigueur depuis le 1er janvier 2006, la *Charte montréalaise des droits et responsabilités*[4] est un texte fondamental, adopté à l'unanimité par le conseil de la Ville de Montréal. Elle constitue une forme de contrat social qui prévoit l'engagement concret de l'administration municipale dans l'amélioration constante des services à la population.

Elle porte sur des aspects de compétence municipale, complémentaires et non concurrents à ceux inscrits dans la *Charte canadienne des droits et libertés* et dans la *Charte des droits et libertés de la personne* du Québec. Elle rappelle à l'article 1, les valeurs largement partagées par les Montréalaises et les Montréalais : le respect de la dignité humaine, la tolérance, la paix, l'inclusion, l'égalité entre tous, la justice, l'équité. Ce sont des valeurs essentielles au développement harmonieux de Montréal en tant que ville démocratique, solidaire et inclusive. Ce sont ces mêmes valeurs que l'on retrouve à la base des droits humains fondamentaux reconnus par les Nations unies et aussi par les Chartes canadienne et québécoise des droits de la personne. Ces mêmes valeurs à partir desquelles il est possible de vivre ensemble, de bâtir des milieux de vie où il fait bon vivre.

Le principe d'inclusion est au cœur même de l'histoire de la métropole et la charte montréalaise reconnaît cet état de fait en mettant en lumière la richesse de son cosmopolitisme, richesse « mise en valeur par la promotion de l'inclusion et de relations harmonieuses entre les communautés et les individus de toutes les origines » (article 12). Elle énonce également l'engagement de la Ville à :

- soutenir l'égalité entre les femmes et les hommes et à favoriser la représentation des femmes de toutes les origines, des autochtones, des minorités visibles et des membres des communautés ethnoculturelles (article 16f);
- planifier le renouvellement de la fonction publique montréalaise en y favorisant l'accès aux jeunes et en visant un recrutement qui reflète la diversité de la population montréalaise, conformément aux programmes applicables en matière d'accès à l'égalité en emploi.

En 2011, la Ville de Montréal obtient une reconnaissance internationale du Conseil de l'Europe et de la Commission européenne pour l'ensemble de ses actions dans le domaine interculturel. Montréal est alors accréditée « Cité interculturelle », devenant ainsi membre associé du réseau du même nom.

Montréal partage avec les grands centre urbains du monde des préoccupations quant au vivre ensemble. Dans le contexte mondial actuel où les radicalismes de toute nature sont exacerbés, il est plus que jamais nécessaire que les grandes métropoles cosmopolites se rencontrent, partagent leurs expériences et réfléchissent aux moyens d'assurer à leurs citoyens des milieux

---

[3] *La Déclaration de Montréal contre la discrimination raciale*, adoptée en 1989, suivie de la proclamation du *21 mars Journée internationale pour l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale* (2002); la *Déclaration de Montréal pour la diversité culturelle et l'inclusion*, (2004) ; l'adhésion de la Ville de Montréal, à la Coalition des municipalités canadiennes contre le racisme et la discrimination (2006), partie intégrante de la Coalition internationale des villes contre le racisme pilotée par l'UNESCO l'élaboration, en 2007, du projet de politique intitulé « *Pour une participation égalitaire des hommes et des femmes à la vie montréalaise »; la Charte montréalaise des droits et responsabilités* (2006, mise à jour en 2014).

[4] http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/charte_mtl_fr/media/documents/charte_montrealaise_francais.pdf

sécuritaires où les fondements et les fondations du vivre ensemble ne peuvent être ébranlés. La métropole, en tant que membre actif de plusieurs réseaux de villes, compte exercer un leadership à cet égard. C'est dans cette perspective que le maire de Montréal a récemment annoncé la tenue, en marge de la Conférence de Montréal qui se déroulera en juin prochain, d'un *Sommet des maires sur l'intégration et la sécurité*. C'est une occasion exceptionnelle pour Montréal et le Québec d'attirer les regards sur la riche expérience du vivre ensemble au Québec, mais aussi sur la nécessité de maintenir un équilibre entre ouverture et vigilance.

2.2 Une métropole inclusive où le citoyen est au cœur de l'action municipale

C'est au niveau local que se vit tous les jours, l'inclusion, condition essentielle du **vivre ensemble**. L'établissement de rapports harmonieux au sein de la société s'appuie sur un sentiment d'appartenance à une collectivité, une participation pleine et entière à toutes les sphères d'activité, une connaissance et un partage de valeurs communes. Plus que jamais, il faut promouvoir ces principes dans des campagnes de sensibilisation nationale de valorisation de la diversité et du vivre ensemble.

Les villes sont des acteurs de premier plan dans les processus d'accueil et d'intégration des immigrants. La métropole est une terre d'accueil et l'éventail des services, des ressources, des activités et des équipements offerts, dans ses multiples milieux de vie, en fait aussi le lieu où se cimente véritablement le sentiment d'appartenance. C'est le quartier qui est le premier lieu d'identification, là où se déroulent les relations quotidiennes et où le nouvel arrivant apprivoise son nouvel environnement. Montréal en tant que palier le plus près des citoyens a le souci de consolider ses interventions de proximité et de maximiser l'utilisation des ressources municipales et communautaires, telles que les bibliothèques, les maisons de la culture, les installations sportives et les centres de loisirs, pour assurer un accueil de qualité et une intégration réussie des nouveaux citoyens.[5]

Mais les défis sont nombreux : depuis quelques années, on observe que les milieux défavorisés reçoivent un plus grand nombre de familles et de personnes immigrantes. Plusieurs familles vivent des situations de pauvreté passagère, parfois plus ou moins permanente, en raison des faibles revenus des ménages, conséquent à des emplois mal rémunérés et pour lesquels ils sont surqualifiés. En novembre 2014, on comptait 47 700 personnes nées hors Canada qui étaient bénéficiaires de l'aide sociale sur l'île de Montréal ce qui correspond à 73% du total des bénéficiaires québécois nés hors Canada (65 225 personnes). Pour Montréal, cette situation est préoccupante et révèle la nécessité de disposer de plus de ressources pour contrer l'exclusion sociale qui en découle. Les nouveaux arrivants vivent de nombreuses difficultés, souvent de la discrimination et doivent relever d'importants défis de compréhension de nouveaux codes culturels et sociaux dans tous les domaines.

Depuis 2003, grâce à une entente financière avec le MESS, la Ville mène des projets dans douze zones de revitalisation urbaine intégrée (RUI)[6] situées dans dix arrondissements, afin de réaliser des projets structurants dans les quartiers et fournir ainsi une réponse adaptée aux besoins locaux. Dix de ces douze zones sont des milieux multiethniques. Les RUI regroupent tous les

[5] Rapport statistique sur la clientèle des programmes d'assistance sociale, Direction de la statistique et de l'information de gestion – Statistique, Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, novembre 2014

[6] Ces zones sont situées dans les arrondissements : Lachine, Ahuntsic-Cartierville, Saint-Laurent, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Montréal-Nord, Villeray-St-Michel Parc Extension, Ville-Marie, LaSalle, Saint-Léonard et Sud-Ouest

intervenants, institutionnels, communautaires et privés et permettent une cohérence des actions pour améliorer la qualité de vie. C'est dans ces actions concertées sur le terrain, basées sur une connaissance approfondie des quartiers, que se matérialise le principe d'inclusion.

Le réseau de services et les partenariats tant métropolitains que locaux, permettent de mener plusieurs projets visant le développement du sentiment d'appartenance, la participation citoyenne et le soutien aux familles immigrantes et/ou nouvellement arrivées.

Le document de consultation soulève judicieusement la réalité des Premières Nations. La Ville de Montréal est tout à fait d'accord avec le fait que les questions relatives à la diversité autochtone ne sont pas du même ordre que celles relatives à la diversité ethnoculturelle issue de l'immigration. Toutefois, l'inclusion étant au cœur de cette consultation, rappelons ici que les citoyens autochtones font face à des problématiques graves de pauvreté, d'itinérance et d'obstacles linguistiques dans la prestation de services. En tant que municipalité qui accueille le plus grand nombre d'autochtones au Québec, Montréal est très sensible aux besoins de ces communautés. Des comités de travail ont été mis en place pour aborder l'ensemble des problématiques vécus par ces citoyens (santé, services sociaux, art/culture/patrimoine, éducation/formation/emploi, communications et jeunesse).

Les bibliothèques comme vecteurs d'intégration sociale

Montréal jouit d'un vaste réseau de 45 bibliothèques qui contribuent à contrer l'isolement, favorisent des échanges et des relations interculturelles, et sont de véritables points d'ancrage dans le parcours d'intégration des personnes immigrantes. Elles constituent un formidable véhicule de rapprochement entre les personnes de tous horizons et contribuent à tisser un milieu riche, convivial et ouvert, propice à l'insertion des immigrants.

La Ville a développé de nombreux programmes tant auprès des enfants et des adolescents que de leurs familles : réalisé en collaboration avec le MIDI, le programme « *Contact, le Plaisir des livres* », encourage l'apprentissage du français et de la culture d'accueil. Ce programme de médiation s'adresse aux parents et à leurs enfants de moins de 5 ans et vise particulièrement les populations des milieux défavorisés et les nouveaux arrivants afin de favoriser l'intégration sociale. Les rencontres gratuites se déroulent en dehors des murs de la bibliothèque, dans des endroits fréquentés par les familles tels que les HLM, les CLSC, les organismes communautaires, les maisons de la famille ou encore les joujouthèques.

Le projet *d'agents de liaison dans les bibliothèques publiques* implanté dans quatre arrondissements (Montréal-Nord, Villeray-St-Michel-Parc-Extension, LaSalle et Ahuntsic-Cartierville) a permis de multiplier l'animation dans les lieux de diffusion culturelle auprès des familles immigrantes ou issues de l'immigration et de favoriser la fréquentation et la participation des nouveaux arrivants à la vie sociale et culturelle de la communauté en les rejoignant directement sur le terrain. De nombreux arrondissements souhaitent pouvoir implanter ce modèle qui a fait ses preuves. Plusieurs villes canadiennes comme Toronto, Vancouver et Calgary optimisent leurs bibliothèques de quartier dans une perspective similaire.

L'expérience des agents de liaison démontre tout le potentiel de ce modèle. En créant des pôles d'accueil centrés autour d'un lieu dynamique et convivial comme la bibliothèque, la Ville peut devenir un acteur majeur dans l'accueil des nouveaux citoyens, dans chacune des étapes de leur intégration, à l'échelle des quartiers. On observe actuellement un éparpillement des ressources

et des organismes partenaires laissés à eux-mêmes et sous-financés. Il est temps de revoir les modes de fonctionnement à l'échelle du territoire montréalais, et de mettre en place une approche intégrée menant à un continuum de services performants qui prend en compte l'ensemble des besoins des citoyens issus de l'immigration, et ce, en étroite collaboration avec les partenaires communautaires et institutionnels.

Des partenariats qui font la différence

Les infrastructures, les équipements, les installations sportives et de loisirs et les nombreux partenariats permettent de mobiliser, d'offrir de l'animation et d'intervenir auprès des jeunes adolescents immigrants ou issus de l'immigration. À titre d'exemple, les *formations et orientations en emploi en milieu sportif* recrutent majoritairement des jeunes issus des minorités visibles. Les participants bénéficient d'une formation d'entraineur ou d'arbitre menant à un travail en animation sportive. Les organismes promoteurs et les arrondissements offrent ensuite des possibilités d'emplois aux jeunes.

2.3 La lutte à la discrimination

La lutte à la discrimination, à l'intimidation, aux préjugés et au racisme est une valeur fondamentale de notre société. Montréal, on l'a vu, s'est engagée activement par des reconnaissances officielles et des actions en découlant.

Elle exprime également sans équivoque son refus du profilage racial et fait une priorité de la lutte contre le phénomène. Le Service de police de Montréal (SPVM) a mis en place un comité de travail permanent sur cet enjeu et une politique contre le profilage traduit cet engagement.

L'éducation aux droits et au respect commence au plus jeune âge. Les activités de sensibilisation doivent être intégrées dans toutes les activités susceptibles de rejoindre un vaste public. La Ville en collaboration avec l'organisme Équitas a mis en place, grâce à un financement conjoint Ville-MIDI, le projet « *On ne joue pas avec les droits »,* accompagné d'une trousse qui est un outil éducatif efficace. Cette trousse est conçue pour promouvoir les droits humains, la diversité, des relations interculturelles harmonieuses et contribuer à résoudre les conflits qui peuvent survenir au sein des camps de jour.

Destinée aux enfants et aux jeunes qui participent aux camps de jour, elle les sensibilise aux droits humains en favorisant l'intégration des valeurs à promouvoir dans leurs comportements et leurs attitudes. Elle permet aux animateurs de renforcer leurs capacités à répondre aux préjugés culturels, ethniques et raciaux qui se manifestent parfois lors des conflits et des discordes entre les enfants. La trousse permet de renforcer des valeurs positives: respect, inclusion, responsabilité, équité, acceptation collaboration et respect de la diversité. Un second volet, *Parlons droits*, a été développé pour rejoindre les jeunes âgés de treize à dix-sept ans.

2.4 La participation économique

Montréal accueille la très grande majorité des immigrants sélectionnés dans la catégorie économique, c'est-à-dire ceux qui sont choisis en fonction de leurs diplômes, de leurs formations professionnelles et de l'adéquation de leurs compétences avec les besoins du marché du travail. Cette évaluation des besoins de main-d'œuvre est réalisée par Emploi

Québec, avec le soutien des comités sectoriels de la main-d'œuvre, et elle répond aux orientations de la politique d'immigration mise en œuvre par le gouvernement du Québec.

La métropole a l'avantage de pouvoir attirer des travailleurs jeunes, qualifiés et disponibles à l'emploi qui correspondent a priori aux candidats recherchés par les différentes entreprises présentes sur son territoire. Le départ massif à la retraite de toute une génération de travailleurs fera en sorte que d'ici 2019, il faudra que 1,4 million de personnes entrent sur le marché du travail pour répondre aux besoins en main-d'œuvre et pour remplacer celles qui le quitteront. Plus spécifiquement : « La région de Montréal où habite 61 % de la population québécoise de 15 ans ou plus, verra sa population active et son emploi augmenter respectivement de 194 000 personnes et de 270 000 postes d'ici 2019, ce qui représente 77 % de la croissance totale de la population active québécoise et 73 % de celle de l'emploi. » [7]

Les immigrants représentent une partie de la solution au défi du recrutement de nos organisations et des entreprises ainsi qu'à leur rétention sur le territoire. En effet, une entreprise qui ne trouve pas la main-d'œuvre dont elle a besoin pour assurer son développement risque de partir vers d'autres centres urbains plus propices à son développement.

Paradoxalement, la situation de l'emploi des immigrants nous oblige à constater que tout n'est pas si simple sur le terrain de leur intégration économique. Le taux de chômage des 15 ans et plus, en 2014 à Montréal, s'élève à **11,3%** chez les immigrants contre **7%** chez les non-immigrants. Des disparités importantes apparaissent chez les principaux groupes présents à Montréal, notamment chez les minorités visibles : chez les communautés arabes le taux de chômage est de **17 %**, chez les communautés sud-asiatiques de **15 %,** de près de **14 %** dans la communauté noire, **12,5 %** chez la communauté latino-américaine. À titre de comparaison, soulignons que les personnes n'appartenant pas au groupe des minorités visibles ont un taux de chômage de **8,6 %.**

Au même moment, les taux de chômage des immigrants ailleurs au Canada présentent un tout autre portrait : **8,4%** à Toronto, **6,4 %** à Vancouver. Le taux de chômage des nouveaux arrivants[8] atteignait **18,5 %** à Montréal, comparativement à **14,7%** à Toronto et à **13,7%** à Vancouver.[9]

Taux de chômage de la population de 15 ans et plus, RMR sélectionnées, 2014

	Montréal	Toronto	Vancouver
Non immigrants	7,0	7,6	5,3
Immigrants	11,3	8,4	6,4
Immigrants récents	18,5	14,7	13,7

Un des facteurs qui expliquent ces taux de chômage plus élevés à Montréal est notamment la difficulté à faire reconnaitre les diplômes, compétences et expériences acquis à l'étranger, qui ralentit le processus d'intégration au marché du travail.

[7] Source : Emploi Québec, *Le marché du travail au Québec – Perspectives à long terme 2010-2019,* novembre 2010.
[8] Immigrant : toute personne née à l'étranger, nouvel arrivant : immigrant s'étant établi depuis cinq ans ou moins
[9] Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active (EPA), 2014

Des bonnes pratiques mises en œuvre :

Le parrainage professionnel

Le *Programme de parrainage professionnel* de la Ville de Montréal, créé en 2006 en partenariat avec Emploi-Québec et le MICC a connu un vif succès et a démontré son efficacité pour aider les stagiaires à intégrer le marché de l'emploi. Une des difficultés auxquelles est confronté le nouvel arrivant est la nécessité de démontrer une première expérience de travail canadienne pour être considéré par un éventuel employeur. Le programme de la Ville, conçu dans une perspective de diversification de la main d'œuvre, a permis à 354 stagiaires de développer leurs compétences et de vivre une expérience de travail significative sur une période de six mois. Le taux de placement en emploi a atteint près de 60 % et le taux de satisfaction des stagiaires et des parrains, plus de 95 % quant aux formations offertes et au déroulement des stages. Les participants considèrent que leur expérience répond à leurs attentes et ce, en terme d'apprentissage, d'expérience de travail et de développement d'un réseau de contacts.

En 2014, le programme a été suspendu par manque de financement gouvernemental. Au vu des résultats atteints au fil des ans et de la popularité du programme auprès de la clientèle visée, la Ville de Montréal souhaite que le financement du programme soit réévalué. Disposant d'une variété d'emplois permettant aux nouveaux arrivants de mettre en valeur leurs compétences et d'acquérir une précieuse expérience, la Ville souhaite poursuivre sa collaboration avec Emploi-Québec afin de maintenir et de développer ce programme novateur.

Programme d'accès à l'égalité en emploi

Avec ses 28 000 employés, la Ville de Montréal est un employeur majeur de la région métropolitaine et souhaite assumer pleinement son rôle en démontrant les avantages de la diversité en emploi et en développant de nouveaux partenariats. La Ville s'est engagée à pratiquer une dotation proactive auprès des membres des groupes visés par le Programme d'accès à l'égalité en emploi (PAÉE) et à diversifier ses sources de recrutement. Pour la Ville de Montréal, il s'agit de développer une fonction publique qui répond aux attentes des citoyens, qui est à l'image de ceux-ci et qui tire parti des tous les talents disponibles dans un contexte de rareté de main-d'œuvre spécialisée.

Depuis 2008, les bilans en accès à l'égalité en emploi produits par le Service des ressources humaines et des communications font état d'une progression régulière dans l'embauche des membres de communautés culturelles. Ainsi, de 2008 à 2012, l'embauche de membres de minorités visibles et ethniques est passée de 17 % à 26 %. En 2012, six personnes embauchées sur dix étaient issues de l'un ou l'autre des groupes visés. [10] Toutefois, les progrès des dernières années pour diversifier l'embauche demeurent fragiles. Il faut redoubler d'efforts afin de maintenir l'image positive d'une fonction publique ouverte, notamment auprès de la population issue de l'immigration. Dans un contexte où la Ville de Montréal s'engage à assurer des services efficaces dont les coûts sont assumés par les citoyens, elle se doit d'exercer un recrutement proactif dans un marché de l'emploi où la concurrence est vive. Les activités de promotion

[10] De tels résultats sont attribuables : à la mise en place de projets novateurs comme le Parrainage professionnel, le regroupement d'activités de dotation, le déploiement de la postulation en ligne et à l'implication dans des activités concertées.

menées ont permis de constater que les secteurs des technologies de l'information et du génie civil sont particulièrement propices à l'embauche de postulants issus de l'immigration.

Les entreprises

Le document de consultation souligne bien les difficultés d'intégration socioprofessionnelle des personnes immigrantes formées à l'étranger. À nouveau, il est important de rappeler l'urgence de bien évaluer les impacts de l'adaptation et du transfert de compétences des candidats à l'immigration.

Un des enjeux fondamentaux de toute politique d'immigration est l'intégration professionnelle des immigrants à la hauteur de leurs compétences. Ils constituent un potentiel immense pour le développement socioéconomique de la métropole et du Québec. Mais actuellement, nous assistons à une perte de compétences qui a un coût humain et sociétal considérable.

La déqualification et la non-reconnaissance des acquis et des compétences amènent les immigrants à accepter des emplois pour lesquels ils sont surqualifiés. Les observateurs s'entendent pour identifier certains obstacles à l'embauche de professionnels formés à l'étranger : la non-reconnaissance des acquis et des compétences par les entreprises, les ordres professionnels et les écoles d'enseignement; la méconnaissance des programmes d'adaptation de la main d'œuvre; les environnements de travail non préparés; la méconnaissance du système d'emploi et des codes culturels et l'absence de réseaux professionnels.

Pour certaines entreprises, la reconnaissance des diplômes étrangers est complexe et ambigüe, car les instances impliquées ont leurs propres outils d'évaluation des diplômes (MIDI, Ministère de l'Éducation et ordres professionnels). Le *programmes de reconnaissance et de développement des compétences de la main-d'œuvre* (RCMO) et le *programme d'apprentissage en milieu de travail* (PAMT) sont aussi méconnus à la fois des entreprises et des travailleurs formés à l'étranger.

Pourtant ces programmes offrent un gain de temps considérable en évitant de suivre à nouveau une formation déjà reçue dans le pays d'origine tout en validant les compétences de manière efficace. Souvent, les personnes immigrantes ont seulement besoin d'actualiser leurs compétences, alors qu'on leur demande de refaire un programme en entier. Il serait souhaitable de pouvoir disposer d'un outil de référence intégré pour l'ensemble des instances, et accessible aux candidats à l'immigration avant leur arrivée au Québec.

Les entreprises montréalaises manifestent une méconnaissance des différents programmes dédiés à l'embauche des personnes issues de l'immigration dont le *Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi* (PRIIME) et le *programme Intégration en emploi de personnes formées à l'étranger référées par un ordre professionnel* (IPOP), et soulignent le manque d'accessibilité et d'efficience dans les démarches. Souvent, les employeurs ont des besoins d'embauche immédiats et souhaitent un processus de recrutement simplifié avec un minimum de délais administratifs. Une concertation accrue dans un objectif d'efficacité et des mécanismes rapides et efficaces sont souhaitables à tous les égards.

Emploi Nexus : la sensibilisation des entreprises

La Ville de Montréal a mis en place le projet Emploi Nexus (EN), un programme de sensibilisation des entreprises montréalaises au potentiel que représentent les travailleurs qualifiés d'origines immigrantes pour la croissance de ces organisations[11].

Le projet a été développé en collaboration avec le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) dans le cadre de DÉFI Montréal et avec dix autres partenaires sectoriels, dont des grappes et des comités sectoriels de la main-d'œuvre. Nexus est devenu un programme à part entière de la Ville en mai 2013, avec le soutien officiel du MICC, il est désormais financé dans le cadre de l'entente avec le MAMOT. Quatre secteurs innovants ont été ciblés par le programme : les sciences de la vie et les technologies de la santé, l'aérospatiale, l'environnement et les technologies propres ainsi que des technologies de l'information et des communications. Ce choix a été fait en fonction du poids économique de ces secteurs, de la croissance de l'emploi, et de l'importance des emplois qualifiés qui les caractérisent.

Emploi Nexus est un exemple de bonne pratique qui démontre la force des partenariats structurés. Au cours de l'année 2015, Nexus lancera un portail spécifique dédié aux entreprises détaillant les services et programmes offerts par les différents acteurs impliqués.

3. ENJEU 2 - UNE IMMIGRATION REFLÉTANT LES CHOIX DE SOCIÉTÉ

3.1 Un système d'immigration compétitif

La Ville de Montréal a toujours suivi avec beaucoup d'attention les consultations sur les planifications triennales de l'immigration menées par le gouvernement du Québec. Elle a exprimé ses vues sur les volumes, les catégories et les profils des candidats à l'immigration. La présente consultation est particulièrement importante puisqu'elle servira d'assises à la prochaine planification. Montréal se prononcera à nouveau sur les scénarios qui seront alors envisagés par le gouvernement, mais elle saisit cette occasion pour exprimer quelques commentaires quant aux orientations qui se dessinent.

Montréal souhaite éviter toute mesure qui aurait pour effet de diminuer le nombre d'admissions sur son territoire. On l'a vu, sans l'immigration internationale, la métropole connaitrait un déficit démographique annuel moyen de 22 000 personnes. L'équilibre réside à la fois dans la diversification des bassins d'immigration et dans le recrutement de candidats dont les compétences sont recherchées sur le marché du travail. Une fois arrivés au pays, ces nouveaux arrivants sélectionnés doivent bénéficier d'un accompagnement étroit pour que le maillage avec les entreprises qui cherchent à combler leurs besoins soit réussi.

Parallèlement, la promotion du recrutement de talents étrangers se heurte à l'absence de mesures efficaces pour assurer que ces talents soient réellement mis en valeur. Cette situation entraine des conséquences négatives tant sur le développement du Québec que sur les travailleurs, sélectionnés en fonction de leur contribution à la société. La métropole souscrit aux propositions énoncées par Montréal International dans cette consultation selon lesquelles le MIDI doit mieux accompagner les travailleurs temporaires spécialisés et les étudiants

[11] http://www.emploinexus.com/

internationaux et assurer un meilleur suivi des cohortes compte tenu de leur fort potentiel d'intégration. Les difficultés soulevées par Montréal International quant aux obstacles rencontrés par cette clientèle lors du renouvellement de leur statut temporaire ou l'obtention d'un statut permanent démontrent la nécessité d'une efficience accrue dans les processus administratifs conjoints avec le gouvernement fédéral.

Il est important ici de saluer l'orientation gouvernementale visant à mettre en œuvre des moyens novateurs afin que les immigrants sélectionnés puissent entreprendre leur démarche d'intégration en amont depuis l'étranger, facilitant d'autant leur insertion à l'arrivée. Toutefois, la valorisation en amont de l'autonomie des personnes dans leurs démarches ne doit pas se faire au détriment des réels besoins d'accompagnement une fois établis au pays.

3.2 L'accueil humanitaire : les besoins particuliers des réfugiés

Compte tenu des raisons qui justifient le départ de leur pays des demandeurs d'asile (guerre, conflits, persécution basée sur les différents motifs existant dans les chartes canadiennes et québécoises des droits de la personne soient la race, la couleur, l'origine ethnique ou nationale, l'orientation sexuelle, etc. ou, les menaces à la vie et la crainte de traitements cruels ou inusités), leur arrivée au pays est conditionnée par les aléas de la scène internationale et le Québec ne peut généralement pas choisir leur pays d'origine ou leur profil individuel.

L'accueil et l'intégration des réfugiés exigent donc des mesures ciblées. Les demandeurs d'asile, qu'ils soient sélectionnés par Québec ou réfugiés sur place ont ceci de particulier qu'ils quittent généralement leur pays en catastrophe et sont plus susceptibles de souffrir de choc post - traumatique. Ils ont un taux de rétention plus élevé que les autres immigrants.

Pourtant et malgré la contribution du Québec aux efforts de solidarité de la communauté internationale, les réfugiés une fois au pays demeurent dans une situation particulièrement précaire, tant en termes de soutien et d'accès aux services que d'accompagnement familial. Les conditions d'établissement des réfugiés se heurtent à l'insuffisance des ressources gouvernementales pour les accueillir et leurs conditions matérielles sont inquiétantes. Certains réfugiés, déjà très fragilisés, se retrouvent à la limite de la pauvreté extrême et sont à haut risque de glissement vers l'itinérance. La Ville de Montréal souscrit à la recommandation de la TCRI à l'effet que l'accueil des réfugiés doit être une responsabilité partagée entre les ministères concernés. Malgré les efforts du MIDI, cette coordination interministérielle tarde à se concrétiser au détriment des réfugiés en situation de détresse. De plus, les différents réseaux sur le terrain ne sont pas préparés adéquatement à accueillir cette clientèle vulnérable.

Nous tenons ici à rappeler le succès du projet SILA (*Soutien à l'intégration, liaison et accompagnement)* mis en œuvre par la Ville de Montréal en collaboration avec cinq partenaires communautaires, dans le cadre du *Programme spécial de parrainage humanitaire* du gouvernement du Québec, créé dans la foulée du séisme qui a ravagé Haïti en janvier 2010. Au total près de 5300 personnes ont été accueillies et ont reçu des services interculturels et intercommunautaires pour favoriser leur intégration sociale. La spécificité et le succès de ce projet résident dans une intervention et un suivi personnalisés par des agents de liaison interculturels. Ce modèle a démontré la forte mobilisation du milieu et des partenaires et sa capacité à réagir rapidement et avec efficacité aux situations de crises. Il offre d'énormes possibilités de développement. Dans le contexte mondial actuel où les villes seront de plus en plus appelées à accueillir des populations fragilisées, le projet SILA apparait comme un modèle

d'intervention gagnant pouvant être adapté à d'autres situations demandant des interventions ciblées, réalisées à l'échelle des quartiers.

La Ville de Montréal partage avec le gouvernement son attachement au principe de réunification familiale et désire souligner l'importance de conserver une vision large de la notion de famille. La tendance à vouloir restreindre cette notion est incompatible avec une priorité depuis longtemps établie. Les efforts doivent être poursuivis pour assurer que les garants comprennent bien les obligations qui vont de pair avec cette responsabilité.

4. Enjeu 3 - UNE GOUVERNANCE RESPONSABLE, COHÉRENTE ET EFFICACE

4.1 Le statut de Montréal : vers une nouvelle gouvernance en matière d'accueil et d'intégration

Le document de consultation soulève clairement la question du rôle des municipalités, tout particulièrement celui de la métropole et de la capitale nationale, en matière d'accueil, d'intégration, de francisation, de relations interculturelles et d'inclusion. Cette question prend tout son sens dans le cadre des discussions actuelles sur la redéfinition des relations entre le gouvernement et les municipalités et la métropole salue cette ouverture.

Montréal désire clarifier d'entrée de jeu que la francisation doit demeurer une responsabilité gouvernementale, étroitement liée aux fonctions d'éducation. Malgré les efforts investis dans les nouvelles technologies dans l'objectif de faciliter en amont, l'apprentissage du français par les candidats à l'immigration et de promouvoir leur autonomie, il reste essentiel que cet apprentissage se fasse, à l'arrivée au Québec, dans un contexte d'accompagnement étroit qui relève des ministères concernés et non des municipalités. La francisation demeure un objectif prioritaire et un facteur puissant d'intégration à la société québécoise et le gouvernement doit continuer à y consacrer les ressources appropriées. La Ville de Montréal rendra toujours ses ressources accessibles pour soutenir cet apprentissage, par le biais de son vaste réseau de bibliothèques et par la mise en œuvre d'activités innovantes.

La promotion des relations interculturelles harmonieuses et de l'inclusion sont des principes qui guident l'ensemble des actions de Montréal. Si des défis à cet égard se posent toujours avec acuité, il n'en demeure pas moins que ces principes sont au cœur de l'approche municipale. De plus, la métropole souscrit à la nécessité d'adopter une approche transversale qui considère les personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles comme une partie intégrante de la société, dont les besoins parfois différenciés n'en font pas pour autant une catégorie distincte de la société. L'offre de services doit être inclusive, accessible et équitable pour tous les citoyens et citoyennes.

Les villes sont des acteurs de premier plan dans des processus d'accueil et d'intégration des immigrants. Partout à travers le monde, ces processus se déploient essentiellement dans les grandes métropoles. Souvent, le choix d'établissement d'un immigrant porte d'abord et avant tout sur une ville en particulier, plutôt que sur un pays. C'est à l'égard de cette ville et de ses quartiers qu'il développera son sentiment d'appartenance. Les grandes villes sont ainsi devenues autant de laboratoires où s'expérimentent sur le terrain de nouvelles formes de relations intercommunautaires et interculturelles. La réussite de l'intégration des nouveaux arrivants dans une métropole comme Montréal dépend donc des conditions et de la qualité de vie qu'elle est en mesure d'offrir.

C’est dans les fonctions d’accueil et d’intégration où la métropole considère qu’un changement de paradigme dans la gouvernance doit être envisagé. Rappelons les deux principes de subsidiarité et d’efficience tels qu’énoncés dans le document porté à la consultation :

La subsidiarité qui consiste en une « répartition adéquate des pouvoirs et des responsabilités au niveau approprié d’autorité, tout en faisant en sorte que leurs détenteurs soient le plus près possible des personnes et des collectivités concernées en misant sur un réseau concerté de partenaires bien ancrés dans les milieux de vie ».

L’efficience qui consiste en la « maximisation de l’impact des interventions par une mise en commun et une utilisation optimale des ressources allouées de même que par la modulation et l’adaptation des interventions afin de répondre avec pertinence aux besoins des personnes et des milieux ».

Cette perspective proposée par la consultation, jumelée à la réflexion en cours sur le statut de la métropole, met en lumière la nécessité de revoir en profondeur le continuum actuel de services d'accueil aux nouveaux arrivants pour le rendre plus efficient et mettre ainsi en place, toutes les conditions d’une intégration réussie. La métropole a la capacité d’assumer des pouvoirs accrus dans ces fonctions stratégiques, et ce, à l'échelle de tous les arrondissements, dans ses milieux de vie, où s'établissent et s'intègrent les nouveaux citoyens. Les exemples de bonnes pratiques mis en lumière témoignent de cette capacité : sa capacité à mobiliser et à susciter des interventions, ses partenariats communautaires et institutionnels étroits, sa profonde connaissance des quartiers, son offre de services diversifiés, ses ressources, ses activités et ses équipements, font de Montréal un partenaire de premier plan pour faciliter l’intégration des citoyens issus de l’immigration et favoriser la cohésion par la construction d’un tissu social et communautaire solide.

La métropole présente un large éventail de besoins toujours en évolution. La diversité de ces besoins exige des ajustements constants et des solutions novatrices. Cette nécessité d’adaptation, propre à une métropole cosmopolite, oblige Montréal à innover dans un contexte de financement restreint.

La métropole recevra, dans le cadre de l’entente signée avec le MIDI pour la période 2014-2016 un financement de 3.1 M $ pour soutenir ses actions en matière d’immigration et d’intégration. Ce montant est nettement insuffisant pour répondre aux défis que plus que jamais, Montréal est appelée à relever.

L'*Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et l'admission des aubains* de 1991 est une source de financement pérenne, stable et indexée annuellement, destinée à l'accueil et à la francisation des immigrants au Québec. Pour l'année 2014, le transfert de fonds du gouvernement du Canada à celui du Québec, s'élevait à 314 M$. La métropole considère qu’il est maintenant opportun , de revoir les modes de gestion et de répartition de ces montants pour assurer une optimisation des ressources destinées à l’accueil et à l’intégration des nouveaux citoyens. Elle a maintes fois exprimé au gouvernement la nécessité de pouvoir disposer de fonds conséquents pour lui permettre de relever les défis de l’accueil et de l’intégration qui sont vécus essentiellement sur son territoire, ainsi que de ceux liés à l’atteinte d’une participation pleine et entière de ses citoyens issus de l’immigration.

- Dans la logique des principes de subsidiarité et d'efficience mis de l'avant par le gouvernement et auxquels la métropole souscrit,
- dans le contexte d'une reconnaissance effective du statut de métropole ;
- dans la perspective de l'obtention de pouvoirs accrus qui en découlerait en matière d'accueil et d'intégration des nouveaux arrivants,

Montréal considère que le temps est venu d'avoir une discussion franche sur le financement nécessaire pour assumer son rôle en matière d'accueil et d'intégration et que la réflexion menée sur la nouvelle politique québécoise en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion constitue un moment privilégié pour le faire.

5. SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS

Dans l'esprit des principes de reconnaissance, d'équité, d'engagement partagé, d'accès au savoir, de subsidiarité et d'efficience ;

La métropole recommande :

1. Que la vision énoncée par le gouvernement – « le Québec, société francophone, inclusive, fière de sa diversité, qui aspire à une plus grande cohésion sociale par la participation de chacune et chacun à la vie collective et qui conçoit l'immigration comme une richesse essentielle à son développement » – fasse l'objet de campagnes de sensibilisation nationale de valorisation de la diversité et du vivre ensemble ;

2. Que la lutte à la discrimination et aux préjugés fasse l'objet de campagnes similaires ;

3. Que tous les efforts soient mis en œuvre pour encourager activement les échanges entre les régions du Québec et la métropole afin de consolider les ponts et œuvrer au rapprochement entre les Québécoises et Québécois de toutes origines. Pour ce faire, la métropole souscrit à la recommandation de la Table de concertation au service des réfugiés, de réinstaurer le programme de jumelage interculturel, programme qui a permis de créer des espaces de dialogue et de connaissance mutuelle. Montréal est prête à participer à toutes discussions éventuelles à cet effet ;

4. Que le gouvernement du Québec soutienne l'organisation du *Sommet des maires sur l'intégration et la sécurité* qui se tiendra en marge de la Conférence de Montréal en juin prochain et qu'il profite de l'occasion pour définir conjointement avec la métropole un positionnement à cet égard ;

5. Que le gouvernement du Québec s'engage à revoir les modes de fonctionnement à l'échelle du territoire montréalais, en privilégiant une approche intégrée menant à un continuum de services performants qui prend en compte l'ensemble des besoins des citoyens montréalais issus de l'immigration, et ce, en étroite collaboration avec les partenaires communautaires et institutionnels ;

6. Que le gouvernement du Québec réévalue sa décision de mettre fin au programme novateur de parrainage professionnel à la Ville de Montréal qui permettait aux nouveaux arrivants d'acquérir une première expérience de travail en sol canadien et mettre en valeur leurs compétences, et accorde les ressources nécessaires pour le financer à nouveau ;

7. Que le gouvernement du Québec continue à soutenir des projets tels qu'Emploi Nexus (EN), qui vise à sensibiliser les entreprises montréalaises au potentiel que représentent les travailleurs qualifiés d'origines immigrantes pour la croissance de ces organisations ;

8. Que le gouvernement du Québec poursuive une sélection orientée sur une diversification des bassins d'immigration afin d'assurer un bilan démographique annuel positif sur le territoire montréalais ;

9. Que le gouvernement du Québec prenne acte des recommandations énoncées par Montréal International dans cette consultation selon lesquelles le MIDI doit mieux accompagner les travailleurs temporaires spécialisés et les étudiants internationaux et veiller à réduire les obstacles administratifs rencontrés par cette clientèle lors du renouvellement de leur statut temporaire ou l'obtention d'un statut permanent ;

10. Que soit créée une instance permanente de coordination interministérielle responsable de l'accueil des réfugiés et que soit considérée avec attention, dans le contexte de la situation internationale actuelle, la possibilité d'adapter le modèle *Soutien à l'intégration, liaison et accompagnement (SILA)* qui a fait ses preuves, à toute situation d'accueil d'urgence ;

Dans l'esprit des principes de subsidiarité et d'efficience mis de l'avant par le gouvernement et auxquels la métropole souscrit, dans le contexte d'une reconnaissance effective du statut de métropole et dans la perspective de l'obtention de pouvoirs accrus qui en découlerait :

11. Que le gouvernement du Québec reconnaisse enfin le rôle de la métropole en matière d'accueil et d'intégration des immigrants, sa spécificité et ses besoins et qu'elle lui alloue les ressources financières nécessaires pour assumer ce rôle.

Annexe 1

En bref

IMMIGRATION

Agglomération de Montréal

Janvier 2015

Une publication de Montréal en statistiques
Direction de l'urbanisme
Service de la mise en valeur du territoire

Un Montréalais sur trois est né à l'étranger

- Dans l'agglomération de Montréal, en 2011, 612 935 personnes ont le statut d'immigrant, soit 33,2 % de la population totale.
- Ce taux est en augmentation par rapport à 1991 alors que 23,5 % de la population montréalaise avait le statut d'immigrant.
- Des différences importantes existent entre l'agglomération et le reste de la RMR, où le poids des immigrants est de 12 % dans l'ensemble de la population en 2011.
- 72 % des immigrants de la région de Montréal vivent sur l'île de Montréal.
- 88 % des immigrants sur l'île habitent le territoire de la ville de Montréal.
- Les immigrants récents, soit ceux qui ont reçu leur statut d'immigrant entre 2006 et 2011, représentent 8 % de la population de l'agglomération de Montréal comparativement à 2 % pour le reste de la région métropolitaine.

Des changements importants depuis 1991

L'agglomération de Montréal compte 201 070 immigrants de plus en 2011 que vingt ans plus tôt, une augmentation de 49 %.

En vingt ans, la part des immigrants au sein de la population de l'agglomération de Montréal est passée de 23,5 % à 33,2 %.

Immigrants selon le territoire, RMR de Montréal, 2011

	Ville de Montréal		Agglomération de Montréal		RMR de Montréal		Reste de la RMR	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Population totale dans les ménages privés	**1 612 640**	**100,0**	**1 844 500**	**100,0**	**3 752 475**	**100,0**	**1 907 975**	**100,0**
Non-immigrants	1 025 370	63,6	1 179 055	63,9	2 847 210	75,9	1 668 155	87,4
Immigrants	538 280	33,4	612 935	33,2	846 645	22,6	233 710	12,2
Immigrants récents	141 315	8,8	152 615	8,3	189 730	5,1	37 115	1,9
Résidents non permanents	48 990	3,0	52 505	2,8	58 620	1,6	6 115	0,3

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages 2011.

L'agglomération de Montréal véritable territoire d'enracinement des immigrants de la RMR

- Sur les 190 000 personnes ayant reçu leur statut d'immigrant dans la région métropolitaine de Montréal entre 2006 et 2011, 80 % vivent sur le territoire de l'agglomération de Montréal. Dans cet ensemble de personnes habitant l'île de Montréal, 93 % résident dans la ville de Montréal.
- L'agglomération de Montréal constitue donc véritablement le territoire d'enracinement des immigrants de la région de Montréal et la ville de Montréal fait office de terre d'accueil.

La moitié de la population montréalaise a de forts liens à l'extérieur du Canada

- Dans l'agglomération de Montréal, 36 % de la population fait partie du groupe des immigrants de première génération.
- Les immigrants de deuxième génération, soit ceux dont au moins un des deux parents est né à l'extérieur du Canada, comptent pour 20 % de la population totale, soit 368 640 personnes.
- Ainsi, en considérant les deux premières générations, soit les immigrants et les enfants d'immigrants, c'est un total de 56 % de la population qui a des liens avec l'immigration.
- Quant aux personnes de troisième génération ou plus, elles sont au nombre de 804 620 dans l'agglomération de Montréal, ce qui représente 44 % de la population totale.

Un Montréalais sur deux est né à l'étranger ou a un parent né à l'étranger

Plus de la moitié des résidants de l'agglomération de Montréal sont soit eux-mêmes nés à l'étranger ou issus d'au moins un parent né à l'étranger.

Population dans les ménages privés selon le statut des générations, 2011

	Ville de Montréal		Agglomération de Montréal		RMR de Montréal		RMR sauf agglomération	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Population dans les ménages privés selon le statut des générations	**1 612 645**	**100,0**	**1 844 500**	**100,0**	**3 752 475**	**100,0**	**1 907 975**	**100,0**
Première génération	591 975	36,8	671 235	36,4	913 715	24,3	242 480	12,7
Deuxième génération	305 580	18,9	368 640	20,0	566 910	15,2	198 270	10,4
Troisième génération et plus	715 085	44,3	804 620	43,6	2 271 845	60,5	1 467 225	76,9

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages 2011.

1991
23,5 % des Montréalais sont nés à l'étranger

2011
56 % des Montréalais sont soit nés à l'étranger ou issus de parents immigrants

L'Italie, Haïti et l'Algérie : les trois principaux lieux de naissance des immigrants de Montréal

- Selon les données de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011, l'Italie demeure au premier rang (45 295 personnes) des principaux pays d'immigration, mais il est suivi de très près par Haïti avec seulement 40 personnes en moins, soit 45 255 personnes. L'Algérie occupe aussi le troisième rang au sein de l'agglomération, avec 33 870 personnes qui sont nées dans ce pays. Le Maroc et la France occupent les deux rangs suivants.
- En 1991, les immigrants italiens et haïtiens étaient aussi les plus nombreux cependant, le Liban, la Grèce et la France se positionnaient au sein des cinq principaux pays d'origine.

L'Algérie et le Maroc se hissent parmi les principaux pays d'origine

Les immigrants nés en Algérie et au Maroc comptent ensemble pour plus de 10 % de la population immigrante de l'agglomération en 2011.

Principaux lieux de naissance des immigrants, agglomération de Montréal, 1991

	Nombre	%
Population immigrante	411 865	100,0
Italie	66 275	16,1
Haïti	27 715	6,7
Liban	19 225	4,7
Grèce	17 460	4,2
France	17 130	4,2
Royaume-Uni	16 240	3,9
Vietnam	16 045	3,9
Pologne	15 470	3,8
Portugal	15 425	3,7
États-Unis d'Amérique	11 780	2,9

Source : Statistique Canada, Recensement de la population 1991.

Principaux lieux de naissance des immigrants, agglomération de Montréal, 2011

	Nombre	%
Population immigrante	612 935	100,0
Italie	45 330	7,4
Haïti	45 270	7,4
Algérie	33 905	5,5
Maroc	32 540	5,3
France	30 555	5,0
Chine	28 140	4,6
Liban	21 470	3,5
Vietnam	19 750	3,2
Philippines	19 470	3,2
Roumanie	13 760	2,2

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages 2011.

Une croissance démographique basée sur l'immigration

- La croissance démographique de l'agglomération de Montréal est alimentée à la fois par l'accroissement naturel et par l'accroissement migratoire.
- Même si l'accroissement naturel présente actuellement les meilleurs résultats depuis plus de vingt ans, l'immigration internationale demeure le moteur principal de la croissance démographique de l'agglomération de Montréal.

L'accroissement migratoire international principal vecteur de croissance

En 2012-2013, le solde migratoire international a affiché le meilleur résultat des vingt-cinq dernières années.

La dynamique démographique de l'agglomération de Montréal, 2012-2013*

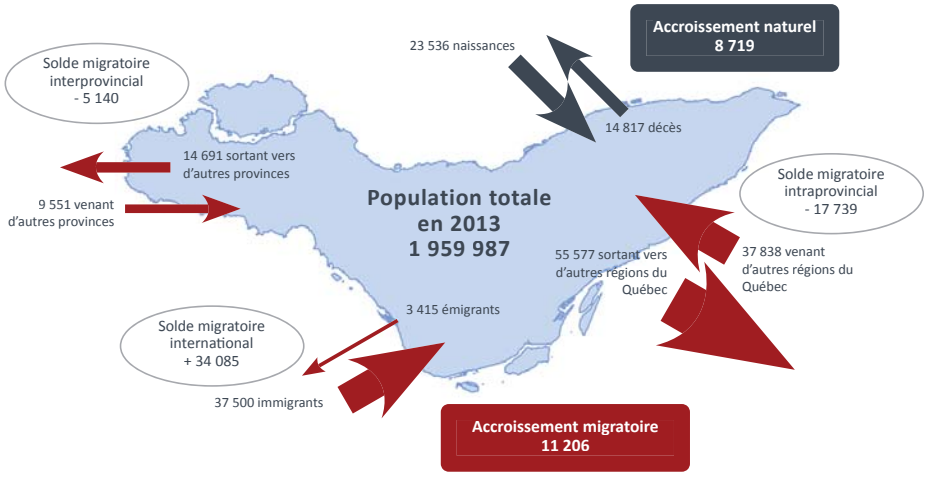

Source : Institut de la statistique du Québec
* Les naissances et les décès sont compilées selon les années calendrier alors que les données migratoires le sont sur la période du 1er juillet au 30 juin.

Croissance annuelle de population, avec et sans immigration, agglomération de Montréal, 1993-2013

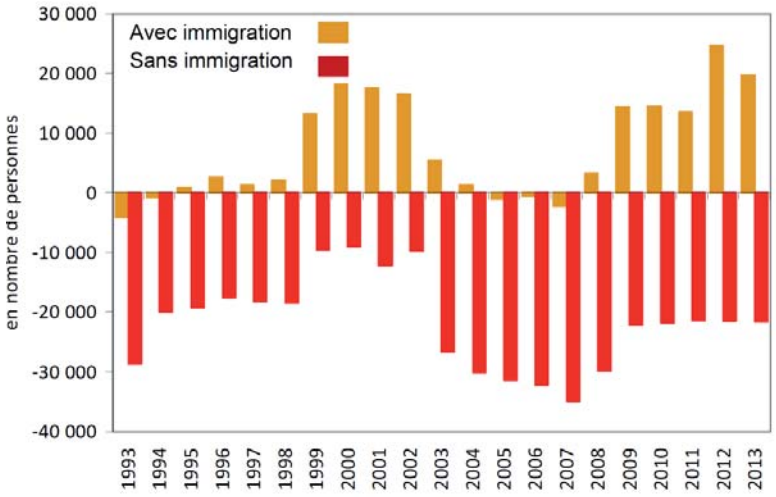

Source : Institut de la statistique du Québec

Le bilan démographique demeure positif grâce à l'immigration

Sans l'apport de l'immigration, l'agglomération de Montréal connaîtrait un déficit démographique annuel moyen de 22 000 habitants.